

Le texte prononcé fait foi.

Embargo: 16 septembre 2002, 15 heures

**Monsieur Kaspar Villiger, Président de la Confédération**

Ouverture de la 4<sup>e</sup> Conférence des Etats parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, le 16 septembre 2002 à Genève

Votre Altesse royale, [Princesse Astrid de Belgique]

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite au nom du Conseil fédéral et du peuple suisse une cordiale bienvenue à Genève.

Nous sommes honorés d'accueillir dans notre pays la quatrième Conférence des Etats parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Cette Convention est devenue une véritable « success story » grâce à une poignée de pays et surtout des efforts inlassables de nombreux organisations non gouvernementales. À ce jour, 126 États y ont déjà

adhéré et le nombre d'Etat partie continue à augmenter.

La semaine passée la Suisse est devenue membre des Nations Unies. Une des priorités de nos activités sera notamment la « sécurité humaine » dont le combat contre le fléau des mines antipersonnel occupe une place centrale. La tenue d'une conférence à ce sujet à Genève s'insère dans nos efforts accrus dans ce domaine. Nous voulons coopérer encore davantage avec la communauté internationale parce que l'interdiction des mines antipersonnels est une contribution majeure à une politique de paix active sur tous le plans. La Suisse, forte de sa tradition humanitaire et investie d'une responsabilité particulière, est solidaire avec les pays souillés par des champs de mines et les victimes de ces armes perfides.

Chaque pas compte ! Le thème de notre conférence signifie avant tout que le partenariat unique entre les Etats et la société civile doit se poursuivre. Les

résultats obtenus grâce à la Convention sont acquis. Cette dernière a instauré un principe moral fort qui bannit l'utilisation des mines antipersonnel. Le chemin qui nous sépare de la réalisation des objectifs de la Convention sera long et ardu. J'aimerais donc en appeler à tous les Etats, en particulier à ceux qui n'ont pas encore adhéré à la Convention, pour qu'ils empruntent à leur tour ce chemin. Chaque pays compte pour un monde débarrassé des mines!

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à toutes celles et à tous ceux qui oeuvrent inlassablement, jour après jour, à la concrétisation de ce noble objectif. Je pense tout d'abord au Centre International de Déminage Humanitaire à Genève, qui s'est développé pour devenir un centre de compétence indispensable. Je pense aussi au « Mine Action Service » de l'ONU, qui assume une importante fonction de coordination entre les pays donateurs et les pays abritant des champs de mines. N'oublions pas le CICR et les innombrables organisations non gouvernementales, en particulier le

« International Campaign to ban landmines », qui ne manquent ni de courage ni de détermination dans leur combat pour éliminer les mines de notre planète. Je pense enfin à toutes les personnes qui, aux quatre coins de la Terre, participent au péril de leur vie à des programmes de déminage, ainsi qu'à celles qui viennent en aide aux victimes des mines. Toutes ces personnes font un travail d'une grande portée humanitaire, car elles oeuvrent concrètement pour le bien des plus démunis. Grâce à ces personnes les paysans peuvent à nouveau travailler leur terre et les enfants aller à l'école sans risquer d'être estropiés.

Deux ans avant la conférence chargée d'examiner les résultats obtenus grâce à la Convention, nous sommes confrontés à deux défis :

- La fabrication et le déploiement de mines par des acteurs non gouvernementaux est inquiétant. Nous devons trouver des solutions pour empêcher de telles pratiques.
- Le débat sur les mines doit se situer dans le cadre de la « sécurité humaine ». Car, après tout, les

victimes des mines antipersonnel sont la plupart du temps des hommes comme vous et moi, qui sont soit tués soit mutilés à tout jamais.

Mais, pour l'heure, une tâche très concrète nous attend. Plus de 80 pays ont jusqu'à fin 2003 pour détruire leurs stocks de mines. Ce premier délai fixé dans la Convention d'Ottawa doit être tenu. Chaque pas compte et nous rapproche du but. Mettons donc à profit la présente conférence pour faire un pas de plus !

Je vous remercie de votre attention.